

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 2024/22

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Date de la convocation :
28 mars 2024

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **17**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. Thomas MORETTI

Le **mardi 9 avril 2024 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, M BONARDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MERY (donne procuration à M. BONARDI)
Mme VALENTI (donne procuration à Mme DEFRANCHI)
Mme ROMANI (donne procuration à M. FERRANDI)

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, *conseillers municipaux*

EXPOSE

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024, il est opportun d'examiner les crédits budgétaires ouverts en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2024.

I. Présentation générale du budget et situation financière en 2024

1. Les grandes masses budgétaires

Le budget primitif 2024, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 7 024 428.68 €, en augmentation de 1.92 % par rapport à 2023 (6 892 070.11 €).

	2023	2024	Evolution (%) 2023-2024
FONCTIONNEMENT	3 357 090,34	3 139 087.76	-6.49%
INVESTISSEMENT	3 534 979,77	3 885 340.92	9.91%
	6 892 070,11	7 024 428.68	-1.92%

2. L'épargne

L'épargne brute constitue **la ressource interne dont dispose la commune** pour financer ses investissements de l'exercice.

En 2024, l'épargne brute prévisionnelle est estimée à 346 128 €.

	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 128 018
Dépenses réelles de fonctionnement	2 781 890
Épargne brute	346 128 €

La part des recettes de fonctionnement (taux d'épargne brute) qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette s'élève en 2024 à 11.07%, Ce taux est supérieur de 1.07 points au seuil d'alerte de 10%.

Les objectifs poursuivis d'augmentation de l'épargne brute et de désendettement de la commune initiés depuis l'exercice 2022 conduisent aujourd'hui à un retour à une situation saine qui devra être maintenue durant les prochains exercices.

II. Présentation analytique du Budget Primitif 2024 :

a) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 781 890 € pour l'exercice 2024

Comparées au réalisé 2023 (2 539 612 €), elles connaissent une variation de 9.54% du fait de la prise en compte des Intérêts Courus Non Echus dans leur intégralité en 2024.

OBJET	Bp 2023	Bp 2024	Evol 2023-2024
011 - Charges générales	722 042,12	691 970,41	-4,16%
012 - Charges de personnel	1 446 917,51	1 540 641,70	6,48%
65 - Subventions et participation	293 774,25	288 648,00	-1,74%
66 - Charges financières	140 946,15	240 629,65	70,72%
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
022 - dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00%
Dépenses réelles fonctionnement	2 623 680,03	2 781 889,76	6,03%
023 - Virement à la section d'investissement	733 410,31	357 198,00	-51,30%
TOTAL	3 357 090,34	3 139 087,76	-6,49%

➤ **011 -Charges à caractère général : -4.16% par rapport au prévisionnel de 2023**

Ce chapitre représente 25% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. Il diminue de 4.14% par rapport à 2023 malgré une inflation toujours présente.

La rationalisation des postes « Fournitures administratives » (-13.6%), « Fournitures de voirie » (-15%) et « Fournitures d'entretien » (-14%) contribuent à l'effort initié par la commune.

➤ **012 – Charges de personnel : + 5% par rapport à 2023**

Ce chapitre représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement, au même niveau qu'en 2023.

Le montant prévu en matière de dépenses de personnel s'élève à 1 540 641.70 € contre 1 446 918 € en 2023, soit une augmentation de + 93 724.19 €.

Cette hausse s'explique par la prise en compte de l'avancement d'échelon des agents, de la revalorisation du point d'indice et du SMIC au 1^{er} janvier 2024.

➤ **65 – Autres charges de gestion courante ou subvention et participation : -1.74%**

Ce chapitre représente 10% des dépenses de fonctionnement. Il diminue de 5 126.25 € par rapport à 2023.

Cette diminution s'explique par la réduction de la contribution de la commune due à la ville d'Ajaccio pour les élèves hors commune.

➤ **66 – Charges financières : +70.72%**

Une forte augmentation des charges financières de 70.72 % est prévue au budget 2024.

Cette augmentation résulte essentiellement de l'inscription pour la 1ère année de l'intégralité des Intérêts Courus Non Echus pour un montant de 89 630 € qui doivent être provisionnés.

Il est rappelé que les intérêts courus non échus sur emprunt correspondent aux intérêts dus par la commune mais qui n'ont pas encore été payés à la clôture de l'exercice.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 139 087.66 € pour l'exercice 2024

Evaluées à 3 357 090.34 € en 2023, elles connaissent une diminution de + 6.49% en 2024.

OBJET	Bp 2023	Bp 2024	Evol 2023-2024
013 - Atténuation de charges	93 772,05	122 500,00	30,64%
70 - Produits des services	136 000,00	191 300,00	40,66%
73 - Impôts et taxes	1 923 734,00	2 104 569,00	9,40%
74 - Dotations et participations	725 083,00	642 026,00	-11,45%
75 - Produits de gestion courante	69 000,00	67 623,16	-2,00%
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00	
Recettes réelles fonctionnement	2 947 589,05	3 128 018,16	6,12%
002 - résultat exploitation reporté	409 501,29	11 069,50	-97,30%
TOTAL	3 357 090,34	3 139 087,66	-6,49%

➤ **73 – Impôts et taxes : +9.4% par rapport à 2023**

Ce chapitre représente 68% des recettes réelles de fonctionnement. L'inscription budgétaire 2024 s'élève à 2 104 569 € en augmentation de + 180 835 €.

Cette augmentation est due à une évolution forfaitaire des bases de fiscalités estimée à 3.9% mais également à une nécessaire augmentation du taux de Taxe Foncière Bâtie de 26.04% en 2023 à 29.04%. .

➤ **74 – Dotations et participations : -11.45 % par rapport à 2023**

Ce chapitre représente 20% des recettes de fonctionnement.

Il intègre la Dotation globale de Fonctionnement estimée à 569 790 € ainsi que le forfait communal acquitté par les autres communes en baisse de – 17 829 €.

En 2023, la commune d'Alata a accueilli au sein de ses 2 écoles 76 enfants ne résidant pas sur la commune, pour un montant forfaitaire de 51 183 €.

En 2024, elle accueille 51 enfants pour un montant de 33 354 €.

➤ **70 – Produits des services : +40.66 % par rapport à 2023**

Ce chapitre qui représente 6% des recettes réelles de fonctionnement connaît une augmentation de 55 300 €.

Après deux années d'utilisation du logiciel de réservation en ligne, les redevances garderie et cantine se sont stabilisées.

En 2023, la commune d'Alata a enregistré un produit de 188 196.08 € en augmentation de 43.6% par rapport à 2022.

En 2024, la recette portée au compte 7067 a été estimée à 189 500 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'Investissement du budget primitif 2024

Les engagements municipaux pour ce nouvel exercice tels que décrits ci-après se traduisent par la continuité des opérations engagées sur les exercices précédents et l'engagement d'opérations nouvelles.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 3 885 340.22 € pour l'exercice 2024.

Il est rappelé que les efforts de la commune pour continuer à améliorer ses ratios financiers doivent perdurer.

Pour cette raison en 2024, les dépenses d'investissement sont maîtrisées. Elles sont limitées aux investissements estimés prioritaires tout en achevant les équipements en cours et en priorisant les dépenses urgentes ou résultant d'une obligation légale ou réglementaire.

Les dépenses d'équipement diminuent de 23.89% en 2024 par rapport à 2023.

OBJET	Bp 2023 Rar + Proposition	Bp 2024 Rar + Proposition	Evol 2023-2024
20 - Immobilisation incorporelles	1 083,84	0,00	-100,00%
21 - Immobilisations corporelles	92 915,50	170 373,60	83,36%
23 - Immobilisations en cours	2 521 677,10	1 820 533,20	-27,80%
Dépenses Equipement	2 615 676,44	1 990 906,80	-23,89%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 000,00	
13 - Subventions d'investissement	0,00	0	
16 - Emprunts et dettes assimilés	889 303,33	1 118 600,00	25,78%
020 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00%
Dépenses financières	919 303,33	1 153 600,00	25,49%
001 - Solde exécution reporté	0,00	740 834,12	
TOTAL	3 534 979,77	3 885 340,92	9,91%

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :**

Le chapitre 16 comprend le capital de la dette à rembourser au cours de l'exercice. Pour l'exercice 2024, il s'élève à 1 118 600.00 € dont :

- 218 600 € au titre des annuités de la dette
- Et 900 000 € au titre du remboursement de deux prêts relais :
 - o 400 000.00 € prêt relais N°290918 arrivant à échéance en 2024
 - o 500 000.00 € prêt relais N°580730 E arrivant à échéance en 2024

➤ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

La part des restes à réaliser 2023 reportés sur 2024 représente 66 % du chapitre 23, les 34% autres étant consacrés aux nouvelles inscriptions.

	Bp 2024
Restes à réaliser	1 185 431.20
Nouvelles inscriptions 2024	616 502.00
	1 801 933.20

Opérations ayant débuté, en cours d'achèvement ou de fin de paiement pour un montant de 939 069.46 € :

OPERATIONS		RAR 2023	Budget 2024	RAR + BP
OPNI	Opération non individualisée	0,00	4 500,00	4 500,00
112	Voiries communale et maçonneries divers	22 890,48	100 000,00	122 890,48
116	Travaux entrée Griggola	3 430,44	0,00	3 430,44
20191	Travaux de voirie sur la liaison Trova-Tuscia	195 942,30	50 000,00	245 942,30
20203	Stade BS : Mise à niveau éclairage LED	5 496,35	165 000,00	170 496,35
20205	Stade BS : Mise en accessibilité des équipements	211 986,00	0,00	211 986,00
20206	Rénovation des cours écoles Trova et Pruno	76 433,37	0,00	76 433,37
202202	Ravalement façade école Pruno Tranche 2	50 000,00	0,00	50 000,00
202208	Ralentisseur Suartello	3 430,44	0,00	3 430,44
202303	Travaux de curage du ruisseau de Pichju	28 930,00	1 070,00	30 000,00
202311	Travx divers au sein de l'église de San Benedetto	6 960,08	13 000,00	19 960,08

Opérations dont le début des travaux est prévu en 2024 pour un montant de 617 438.62 €:

OPERATIONS		RAR 2023	Budget 2024	RAR + BP
20215	Relampage école Pruno et pôle de Trova	45 886,96	25 000,00	70 886,96
202207	Elargissement voirie San Benedetto	342 375,39	70 000,00	412 375,39
202206	Création parking Haut de Pietrosella	97 004,54	20 000,00	117 004,54
202305	Réhabilitation chemin communal Hameau Pietrosellu	17 171,73	0,00	17 171,73

Opérations en phase d'étude pour un montant de 245 425.12 €:

OPERATIONS		RAR 2023	Budget 2024	RAR + BP
202302	Réhabilitation Mairie village	30 596,40	120 000,00	150 596,40
202301	Mise en place de vidéoprotection sur la commune	22 968,00	-12 568,00	10 400,00
202304	Chemin San Andréa	4 573,92	0,00	4 573,92
202401	Création giratoire lieudit Trova	0,00	31 000,00	31 000,00
202403	Réouverture sentier communal lieudit Trova	0,00	6 000,00	6 000,00
202404	Réhabilitation route communale lieudit Pruno (Stretta di Butroni)	0,00	3 500,00	3 500,00
20213	Extension du cimetière du village	19 354,80	20 000,00	39 354,80

Les recettes d'investissement du budget primitif 2024

OBJET	Bp 2023 Rar + Proposition	Bp 2024 Rar + Proposition	Evol 2023-2024
13 - Subventions d'investissement	1 325 003,51	1 427 555,73	7,74%
16 - Emprunts et dettes assimilées	421 426,16	900 000,00	113,56%
Recettes d'Equipement	1 746 429,67	2 327 555,73	33,28%
10 - Dotations, fonds divers	414 000,00	323 000,00	-21,98%
1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisé	0,00	877 587,19	
024 - Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0	
Recettes financières	414 000,00	1 200 587,19	190,00%
021 - Virement de la section fonctionnement	733 410,31	357 198	-51,30%
001 - Solde exécution de la section d'investissement reporté	641 139,79	0,00	
TOTAL	3 534 979,77	3 885 340,92	9,91%

- **Les subventions d'investissement (chapitre 13)** : Ce chapitre représente 37 % des recettes d'investissement 2024 et s'élève à 1.428 M€ en augmentation de 7.74% par rapport à 2023.

L'accent doit être mis en 2024 sur le recouvrement afin d'augmenter les ratios de solvabilité de la commune.

- **L'emprunt (chapitre 16)** : ce chapitre représente 23% des recettes d'investissement 2024. L'inscription 2023 correspond à un emprunt d'équilibre.

- **Les recettes financières (chapitre 10)** : Ce chapitre représente 8% des recettes d'investissement et diminue de 22 par rapport à 2023.

Elles comprennent les recettes perçues au titre de la Taxe d'aménagement estimées à 56 000 € pour l'exercice 2024 et le FCTVA 2024 pour un montant de 267 000 €

FCTVA 2024 :

- ✓ en augmentation 94 % par rapport à 2023.
Cette augmentation est due aux dépenses d'investissement réalisées en 2023 qui se sont élevées à 1 585 371 € pour une TVA acquittée de 10% et remboursée à un taux de 16.404 %.

Taxe aménagement 2024 :

- ✓ Dont **56 000 €** au titre du recouvrement de la **Taxe d'Aménagement**
Ce montant diminue de 78 % par rapport à 2023 en raison de la diminution des autorisations d'urbanisme.
 - 96 autorisations d'urbanisme accordées en 2022,
1^{er} versement en 2023 : 45 927 €
2nd versement en 2024 : 25 586 €
 - 83 autorisations d'urbanisme accordées en 2023 :
1^{er} versement en 2024 : 30 528 €
2nd versement en 2025 : 17 387 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 877 587.19 € issu de l'affectation du résultat 2023.

III. La Dette de la commune d'Alata inscrite du Budget Primitif 2024 :

Depuis 2023, la commune agit sur son niveau d'endettement et n'a pas contracté d'emprunt. Les emprunts inscrits sont des emprunts d'équilibre.

1. Le profil de l'encours de dette

Selon la charte « Gissler » 100% des emprunts de la commune sont classés 1A, c'est-à-dire le risque le plus faible. La structure d'endettement est saine.

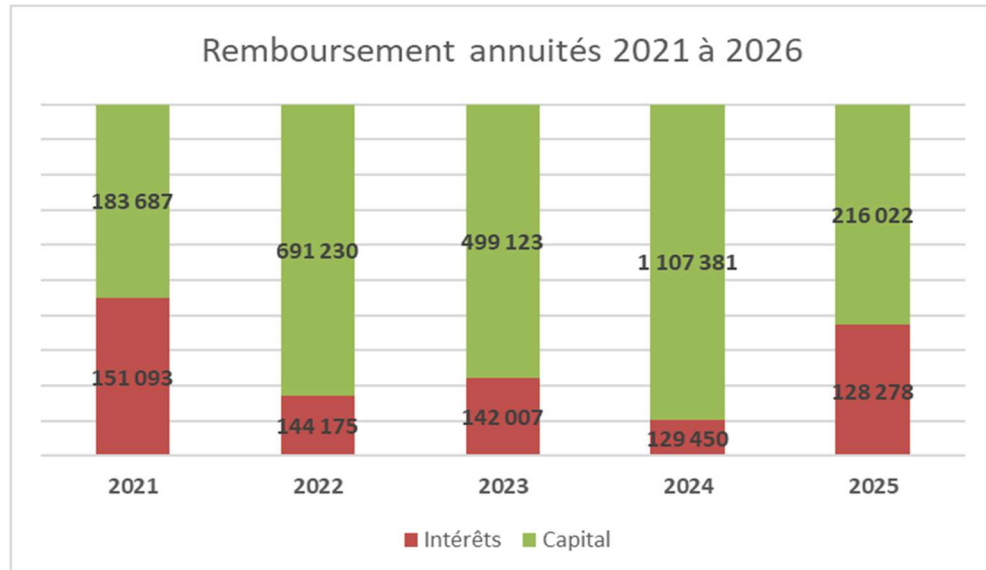
L'encours est constitué de 100% de taux fixe.

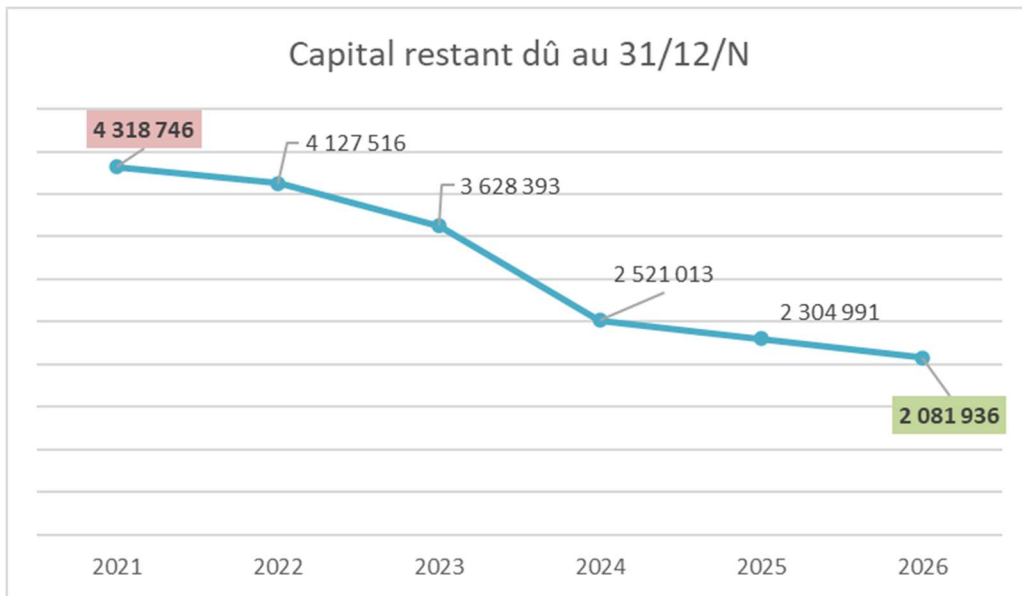
2. Le profil d'extinction de dette

En 2024, les montants inscrits s'élèvent à :

- ✓ 240 630 € de charges d'intérêts (compris les ICNE)
- ✓ 218 600 € de capital

La commune remboursera deux emprunts contractés respectivement auprès du Crédit Agricole (400 000 €) en 2021 et auprès de la Caisse d'Epargne (500 000 €) en 2022,





DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

ARRETE son total en dépenses et en recettes, selon les montants figurant dans le rapport joint en annexe.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**